



Propriétaires

Rénovez votre habitation
Valorisez votre bien destiné à la location

Avant d'engager vos travaux, contacter gratuitement le : **CoMAL-SOLIHA 51**
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
N° Vert 0 800 77 29 30

Dans ses locaux :
16, boulevard Hippolyte Faure 51000 Châlons-en-Champagne
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 & de 13h45 à 17h15
Mail : opah.mmcsv@solihha.fr

Ou à l'occasion des permanences :
► le second mardi de chaque mois de 10h00 à 12h00

CC de la Région de Suippes, 15 Place de L'Hôtel de Ville, 51600 Suippes

Dernière année pour bénéficier d'aides exceptionnelles !

mai 2016 - mai 2021

N'hésitez plus, renseignez-vous !



Pourquoi une OPAH ?

Une OPAH, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat offre aux propriétaires l'opportunité de rénover leurs logements grâce à des aides financières et un accompagnement personnalisé.

L'Anah (Agence nationale de l'habitat), la Région Grand Est et les collectivités locales accordent ainsi, sous conditions, des subventions aux propriétaires occupant ou louant des logements situés sur le périmètre des 52 communes.



Pour quels travaux ?

- Rénovation thermique & économie d'énergie : isolation, ventilation, chauffage,...
- Maintien à domicile et adaptation du logement
- Lutte contre l'habitat indigne : sortie d'insalubrité, suppression des peintures au plomb
- Rénovation pour louer en loyer maîtrisé



Pour qui ?

Pour réhabiliter les logements du parc privé ayant plus de 15 ans pour :

- les propriétaires qui occupent leur logement (sous conditions de ressources)

Un accompagnement personnalisé

Pour vous aider dans le choix des travaux et le montage des dossiers pour recevoir des aides, le CoMAL.SOLiHA 51 a été missionné pour vous assister dans votre projet.

En fonction de votre projet, un technicien se rend à votre domicile et effectue un diagnostic complet et gratuit, sans engagement.

En fonction de ce diagnostic, votre conseiller vous aide à monter les dossiers de demandes de subventions*.

Une fois les accords des financeurs obtenus, vous pouvez démarrer les travaux.



*Aides mobilisables : ANAH / Communautés de communes / Conseil Régional
Conseil Départemental / caisses de retraites / Action Logement

Quelques exemples de réalisations

Rénovation thermique - propriétaire occupant

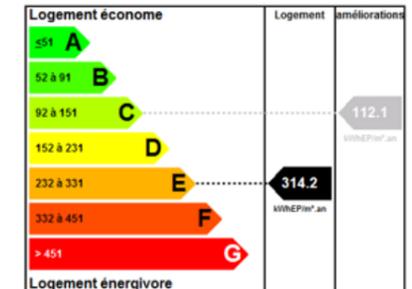
Couple sans enfants aux ressources modestes. Leur projet concerne le remplacement des menuiseries extérieures et d'une pompe à chaleur air / eau.

Chiffrage du projet : 18 913.68 € TTC

Subventions (ANAH + collectivités) : 11 875 €

Taux de prix en charge : 62 %

Classe énergétique de l'habitation passant de E à C



Pour l'autonomie de la personne - propriétaire occupant

Personne seule âgée aux ressources modestes née en 1942.

Le projet du propriétaire concerne l'aménagement de la salle de bain (douche adaptée).

Chiffrage du projet : 10 941.34 € TTC

Taux de prix en charge : 68 %

Subventions (ANAH + collectivités + caisse de retraite) : 7 465 €

Pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé - propriétaire bailleur

Réhabilitation d'un appartement d'environ 115 m². L'objectif du projet a été de repenser intégralement le logement notamment au niveau des performances énergétiques (chauffage, isolation, ventilation, fenêtres, etc.) mais également de rendre le logement décent (électricité, plomberie, création salle de bain, WC et cuisine).



Chiffrage du projet : 97 014.01 € TTC ;

Subventions (ANAH + collectivités) : 39 224€

Taux de prix en charge : 40 %

Classe énergétique de l'habitation passant de E à C.

Bail conventionné social avec l'ANAH durant 9 ans avec un loyer de 570 € / mois

